

Journal communal d'information



Juin 2026 - n°291

CHAPELLE . PIÉTON . GODARVILLE



Billet du bourgmestre



Citoyennes, Citoyens,

L'été s'installe progressivement et, avec lui, de nombreux projets prennent forme pour transformer et moderniser notre belle commune. Notre ambition reste inchangée : offrir à chacune et chacun un cadre de vie toujours plus agréable, sûr et attractif.

Qu'il s'agisse de la finalisation du complexe sportif, de la rénovation des voiries, de la construction d'une nouvelle école, du soin apporté aux espaces verts, ou encore du soutien constant à notre enseignement, à nos aînés et au tissu associatif local, chaque action répond à un double impératif : répondre à vos attentes tout en préparant l'avenir avec responsabilité.

Toutefois, la qualité de vie au sein de notre entité ne dépend pas uniquement de l'action publique, elle est le fruit d'un engagement collectif. En effet, prendre soin de son habitation, entretenir ses abords, respecter la tranquillité d'autrui, veiller à la propreté commune ou faire preuve de courtoisie au quotidien sont autant de gestes simples qui renforcent le bien-être de tous.

Dans une société au rythme souvent effréné, privilégier le dialogue, l'écoute et le respect mutuel est essentiel. Cette attention portée aux autres et à notre environnement permet d'éviter bien des incompréhensions et de prévenir les tensions, notamment les conflits de voisinage qui altèrent si facilement le quotidien.

Les prochains mois qui s'annoncent seront également rythmés par de nombreux événements et de moments de rencontre qui feront battre le cœur de nos trois villages. Ces rendez-vous sont autant d'occasions de se retrouver, d'échanger et de faire vivre ce précieux esprit de cohésion qui caractérise si bien notre belle commune.

Pour conclure, je tiens à vous remercier chaleureusement ainsi que toutes les forces vives de notre commune. C'est ensemble, dans un esprit de respect et de solidarité, que nous continuerons à bâtir une commune harmonieuse, conviviale et tournée vers l'avenir.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent été, riche en détente, en partage et en convivialité !

Mourad SAHLI
Bourgmestre



Enseignement

Avec une année scolaire en passe de s'achever, nos écoles communales se préparent déjà à accueillir vos enfants dès la rentrée 2026-2027 ! Comme chaque année, des permanences sont organisées au sein de chacune d'entre elles :



ÉCOLE DE PIÉTON

Rue de la Résistance, 8A

Tél. : 071/52.95.30 - GSM : 0478/68.00.53
direction.pieton@7160.be



ÉCOLE DE GODARVILLE

Place Albert 1er, 38

Tél. : 064/44.20.60 - GSM : 0478/68.00.54
direction.godarville@7160.be



ÉCOLE PASTUR

Rue Pastur, 38

Tél. : 064/45.95.06 - GSM : 0478/68.00.54
direction.pastur@7160.be



Inscriptions : les directions des écoles communales sont joignables par téléphone du **17 au 21 août** pour des prises de rendez-vous.

Permanences : du 17 au 21 août 2026.

- Les **17, 18, 20 et 21 août** de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30.
- Le **19 août**, de 9h à 12h.

Lors de toute inscription, il vous sera demandé une **composition de ménage datant de moins de 6 mois** et, si votre enfant vient d'un autre établissement, **une copie de son bulletin**.

Pensez à vous munir du document de changement d'école.

Les enfants nés en mars 2024 peuvent être inscrits en classe d'accueil dès la rentrée scolaire 2026-2027 !



ÉCOLE DU CENTRE

Rue des Écoles, 4

Tél. : 064/44.50.91 - GSM : 0478/68.00.55
direction.centre@7160.be



ÉCOLE LAMARCHE

Avenue Lamarche, 34 bis

Tél. : 064/44.57.08 - GSM : 0478/68.00.52
direction.lamarche@7160.be

Propreté publique

Ensemble, gardons nos quartiers et nos villages propres

Les services de l'administration communale sont régulièrement interpellés à propos **de dépôts sauvages** ou les repèrent lors de leurs déplacements dans nos trois villages.

Or, vos gestes du quotidien font une réelle différence sur la qualité de notre cadre de vie commun !

Nous pouvons bâtir ensemble un cadre de vie agréable via des quartiers, des villages bien entretenus et où chaque petit geste compte.

En effet, la propreté, le respect des espaces communs et l'attention portée à notre environnement contribuent directement au bien-être de chacune et chacun.



Depuis 2021, notre commune s'inscrit dans la démarche Zéro Déchets !

Concrètement ?

Le Zéro Déchet vise à réduire au maximum la production de déchets.

Il s'agit bien de revoir son mode de consommation afin de produire moins de déchets à la source, et non pas simplement de mieux intégrer le recyclage dans nos modes de vie.



ATTENTION : les dépôts clandestins et incivilités entraîneront une amende par l'agent sanctionnateur provincial



Plusieurs ressources sont à votre disposition afin de réaliser cet effort collectif :

DÉCHETS ENCOMBRANTS - AIDE COMMUNALE

Besoin de vous débarrasser d'objets volumineux ?

Contactez le service **taxi-déchets communal** tous les jeudis sur rendez-vous au 064/43.20.70

10€ le m³, avec un maximum de 2m³ par mois



RESSOURCERIE DU VAL DE SAMBRE

Donnez une seconde vie à vos objets via cette démarche écologique et solidaire !

Enlèvement gratuit - Contactez leurs services au **071/45.57.57**

DÉCHETS MÉNAGERS

Veillez à respecter les jours de collecte et à **déposer vos déchets la veille à partir de 18h.**

Notre recyparc est également ouvert du mardi au vendredi de **10h15 à 18h**, et le samedi de **9h15 à 17h30**

Où ? **Allée de la Valériane, 26 à Chapelle**



Une prime communale de 100€ pour l'achat d'un vélo électrique !

La Commune de Chapelle-lez-Herlaimont souhaite **encourager les modes de déplacement durables** et soutenir ses citoyens dans leur transition vers une mobilité plus respectueuse de l'environnement.

Afin de favoriser l'usage quotidien du vélo, notamment pour les trajets domicile-travail, et après le succès rencontré par l'édition 2025, le Conseil communal a approuvé le renouvellement de la **prime communale pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE)**.



Suivez le QR Code vers le formulaire de demande

Cette prime, d'un montant de 100 €, est octroyée :



- aux citoyens domiciliés à Chapelle-lez-Herlaimont ;
- pour les achats de vélos effectués durant l'année 2026 ;
- sur base d'une facture nominative délivrée par un vendeur professionnel, à l'exclusion des achats entre particuliers ;
- dans la limite des crédits budgétaires disponibles (3 500 € pour l'année 2026) ;
- et selon l'ordre chronologique de réception des dossiers complets.

Une seule prime peut être octroyée par ménage durant l'année 2026 et **les demandes doivent être introduites au plus tard le 31 décembre 2026.**

Le formulaire de demande et le règlement complet sont disponibles sur le site internet communal ou auprès du Service Mobilité (chaussée Romaine, 42A). Pour toute question, vous pouvez contacter le Service Mobilité au 064/43.12.45 ou par mail à mobilite@7160.be.

Mobilité



Wallonie - Campagne « Pédalez, respirez, transportez ! »

La Wallonie lance une campagne de sensibilisation à la prime vélo cargo dans le cadre de ses actions en matière de mobilité durable !

Cette prime, destinée aux indépendants, entrepreneurs, acteurs publics et autres personnes morales, a pour but de couvrir 50% du montant HTVA pour l'acquisition d'un vélo, d'un vélo cargo ou d'une remorque adaptée à la cyclologistique.

Comment en bénéficier ? Suivez le QR code vers le site de la Région consacré à cette prime :



Information - Utilisation de l'espace public et places de parking

Les services de l'administration communale sont régulièrement interpellés et sollicités concernant des demandes de privatisation de l'espace public, et en particulier, des emplacements de parking situés en face des habitations.

Néanmoins, il est nécessaire de prendre en compte que beaucoup de ménages disposent de plus d'un véhicule, alors que les voiries et parkings n'ont pas été originellement conçues pour accueillir un tel volume.

Conscients des désagréments occasionnés, nous vous demandons de bien vouloir privilégier prioritairement vos garages ou emplacements privés si vous en disposez, dans le respect de chacun et afin de favoriser la bonne cohabitation dans nos quartiers.

Notre Police locale sera également attentive au respect du code de la route en matière de stationnement. Merci pour votre compréhension et votre collaboration !

Sécurité - Planification d'urgence

La commune de Chapelle-lez-Herlaimont adhère au dispositif BE-Alert

Les communes sont les premières autorités en Belgique à être confrontées à des situations d'urgence lorsqu'elles surviennent.

Nos services sont dès lors amenés à agir aux côtés des services d'intervention pour faire face aux situations de crise.

Dans de telles situations, il est essentiel d'alerter rapidement et efficacement les habitants et la population concernés afin qu'ils puissent se protéger de manière appropriée.

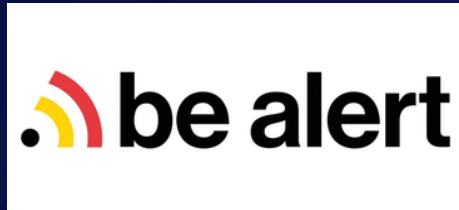
Pour ces raisons, notre commune a décidé d'adhérer au dispositif BE-Alert.

Comment adhérer volontairement à BE-Alert ?

visitez le site web www.be-alert.be et complétez le formulaire d'inscription avec vos informations personnelles, ou remettez le formulaire papier auprès de notre administration communale si vous n'avez pas d'adresse e-mail (à l'attention du service Sécurité - Chaussée Romaine, 42A à Chapelle-lez-Herlaimont).

L'inscription est gratuite et vous permet de recevoir des alertes par SMS, e-mail ou appel vocal lors de situations d'urgence, même si vous n'êtes pas physiquement sur place, en renseignant plusieurs adresses comme votre domicile, votre travail ou les lieux fréquentés par votre famille.

Renseigner plusieurs adresses vous permet d'être alerté en cas de situation de crise dans chacune des zones choisies, telles que votre lieu de travail, votre domicile ou l'école de vos enfants, par exemple. S'inscrire à BE-Alert est une des mesures préconisées par le Centre National de crise, ainsi que vérifier régulièrement les canaux de communication communaux et le site du centre de crise !



Consultez

✓ BE-Alert

✓ Centredecrise.be

✓ Votre commune



Fortes chaleurs - Les bons gestes

Jusqu'à la fin du mois de septembre, le plan wallon forte chaleur et pics d'ozone est en vigueur. Jusqu'au 30 septembre, les pics d'ozone et les mesures météorologiques font l'objet d'une vigilance accrue.

Tout le monde est concerné par les troubles qui surviennent en cas de forte chaleur. Les risques sont toutefois plus élevés pour des personnes plus sensibles telles que les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes isolées socialement. Ces personnes méritent dès lors une attention particulière lors de telles périodes de chaleur.

De manière générale, pendant une période de forte chaleur :

- **Buvez plus que d'habitude** (eau minérale, jus de fruit, tisanes...). Evitez les boissons alcoolisées, le café, les boissons sucrées...
- Si vous partez pour un **long trajet**, veillez à prendre des boissons avec vous (risque embouteillages,...).
- **N'attendez pas d'avoir soif pour boire.**
- Restez le plus possible à l'intérieur aux moments les plus chauds de la journée et ce, de préférence dans un endroit rafraîchi, chez vous ou dans un lieu public.
- **Fermez les fenêtres et les rideaux des façades exposées au soleil.** Ne les ouvrez que lorsque la plus grosse chaleur est passée.
- Limitez autant que possible les **efforts physiques**. Si cela n'est pas possible, faites régulièrement une pause et buvez suffisamment.
- **Habillez-vous en conséquence** : portez des vêtements légers (en coton), de couleur claire.
- **Protégez votre peau de l'insolation** : utilisez une crème solaire à indice de protection élevé.
- **Si vous ressentez des symptômes** (crampes, fièvre élevée, maux de tête, malaise...), consultez immédiatement votre médecin.
- Si votre température est très élevée (40°), **appelez immédiatement le 112.**
- Ne laissez **jamais** une personne ou un animal dans une voiture en stationnement.
- Si dans votre entourage, vous connaissez des personnes sensibles, âgées ou isolées, **n'hésitez pas à vous rendre chez eux et voir ensemble s'ils ont besoin de soutien.**

Environnement

Participez à la surveillance du moustique tigre

Considéré comme une espèce invasive, le moustique tigre se reconnaît à **sa couleur rayée noire et blanche**, tant sur son thorax que sur ses pattes, et il est également plus petit que les moustiques domestiques communs.

Aujourd'hui, ce moustique n'est pas présent sur l'ensemble du territoire belge, mais apprécie les **zones humides et chaudes**. Chacun peut contribuer à éviter leur implantation en ayant des gestes simples pour éviter leur prolifération dans nos jardins : éliminez, dans votre jardin, tout ce qui peut servir de **réservoir à eau de pluie stagnante** (fonds de piscine, jardinières sans terre, pots et soucoupes, gouttières mal nettoyées, etc.). Ainsi, **les œufs**, qui ne peuvent poursuivre leur cycle de croissance sans être submergés dans l'eau, **ne pourront pas éclore**.

Si vous étiez amenés à le rencontrer lors d'un voyage, le meilleur moyen d'éviter les piqûres consiste, comme pour les autres moustiques, à **porter des vêtements couvrants et amples, imprégnés d'insecticide pour tissus**.

Il est également recommandé d'appliquer un **produit répulsif cutané conseillé par votre pharmacien**, produit devant être choisi suivant la tranche d'âge et la population concernée.

Comment signaler leur présence ?

Les personnes qui pensent reconnaître le petit moustique à rayures noires et blanches, peuvent le photographier, surfer sur www.surveillancemoustiques.be (ou via le QR code), suivre les étapes d'identification simples et ensuite, charger leur photo.

Ce site reprend des informations sur les caractéristiques, les sites de ponte et le comportement piqueur du moustique tigre, ainsi que les pathogènes que ce moustique peut transmettre et des conseils pour éviter les lieux de ponte et les piqûres. Enfin, **une carte reprenant les résultats des signalements** est également disponible.





Activités à venir dès septembre 2026 au Complexe sportif de Chapelle-lez-Herlaimont

Dès le mois de septembre, venez découvrir toute une série d'activités **adaptées à tous les âges et tous les niveaux de pratique sportive** :

- Psychomotricité
- Pilates seniors
- Gym seniors
- Marche seniors
- “Je cours pour ma forme” - Session de septembre à décembre, niveau débutant (objectif 5km !)
- Yoga seniors

... et ce n'est pas tout ! d'autres activités arrivent bientôt dans le tout nouveau Complexe sportif de Chapelle.

Rendez vous sur la Page Facebook du Centre sportif local pour suivre toutes leurs actualités



*Suivez le QR code vers les
actualités de notre Centre sportif
local*

Plan de cohésion sociale

Programme de lutte contre les insomnies

Dans le cadre de la politique Santé, une conférence sur « Le sommeil et les insomnies » a été organisée le 24 mars 2026 au sein du Centre Culturel C3.

Suite à celle-ci, des séances en groupe sont organisées au sein de la salle polyvalente de Godarville (Place de Gaulle).

Infos et inscriptions auprès de M. Bruno Bachus (0472/45.32.95) ou de Mme Alexandra Léraillé (0475/59.26.88). Action réalisée en partenariat avec le Réseau Mosaïque.



“Les Matinées enchantées” - Éveil musical

Pour les **enfants de 0 à 3 ans accompagnés** de leur maman, papa ou toute autre personne de référence. Une **aventure musicale** à vivre avec votre enfant pour chanter, bouger, jouer avec les sons et découvrir des histoires musicales ensemble. Une **petite pause conviviale et agréable** pour se sentir bien avec soi et avec ses enfants !

Quand ? Des mercredis et des samedis de 9h30 à 11h

- Mercredi 24 juin - Samedi 27 juin - Mercredi 1^{er} juillet
- Mercredi 16 septembre - Samedi 26 septembre
- Mercredi 7 octobre - Samedi 17 octobre
- Mercredi 4 novembre - Samedi 14 novembre - Samedi 21 novembre
- Mercredi 2 décembre - Samedi 12 décembre

Animateur : Auguste Semanzi Muneza, animateur en éveil musical

Lieu : Bibliothèque du T'chatpitre (rue Saint-Germain, 10 à Chapelle-lez-Herlaimont) - Inscriptions obligatoires à l'adresse pcs@7160.be ou 064/43.13.15 ou 0474/84.51.84 (places limitées).



Permanence du SPF Sécurité Sociale - DG des Personnes Handicapées (Vierge Noire)

Dates des prochaines permanences en matinée :

Le lundi 13 juillet 2026

Le lundi 10 août 2026

Sur **rendez-vous** à prendre au 064/43.13.15 ou à l'adresse email pcs@7160.be, au sein des locaux du Plan de Cohésion Sociale (bâtiment situé à gauche de l'Administration communale, Place de l'Hôtel de Ville, 15).

Vous avez introduit une demande de reconnaissance de handicap, allocation financière, carte de stationnement, mesure TVA Voiture - Exonération taxe de circulation à la Direction Générale des Personnes Handicapées et vous souhaitez connaître l'état d'avancement de votre dossier et/ou poser des questions, signaler un changement d'ordre financier ou administratif (changement de situation familiale, apparition ou modification d'un revenu, ...), transmettre des documents demandés par la DG Personnes Handicapées ou avoir des renseignements avant de faire une demande...

Si vous avez déjà un dossier à la DG Personnes Handicapées, n'oubliez pas de leur signaler tout changement de situation (données personnelles, revenus et pensions, logement et situation familiale, séjour à l'étranger, décès, ...).

Remarque : les nouvelles demandes d'allocation pour les personnes de 66 ans et plus (APA, Aide aux Personnes Agées) ne sont plus traitées par la DG Personnes Handicapées mais bien par votre mutualité.

Administration communale

L'administration met en place un guichet rapide via son service d'accueil

Afin de continuer à améliorer les services proposés à la population, notre administration met en place un guichet rapide via son service d'accueil qui permettra de délivrer un grand nombre de documents administratifs ne nécessitant pas de passage par le guichet population.

Les documents qu'il est possible de retirer sont les suivants :

Population

- Réception du **passeport** ;
- Réception du **permis de conduire** et du **permis de conduire provisoire** (à condition d'en avoir fait la demande au guichet, et non en ligne) ;
- **Tout type de document GRATUIT**, à savoir : composition de ménage, certificat de résidence (avec ou sans historique), certificat de vie, historique d'adresses, certificat de nationalité, certificat d'Etat civil, certificat d'inscription, certificat de cohabitation légale, extrait du registre de population et extrait du casier judiciaire.

Au niveau de l'état civil, la délivrance des documents n'est possible que pour les actes déjà intégrés dans la banque de données des actes de l'état civil (BAEC) et couvre les actes suivants :

- Acte de **naissance** ;
- Acte de **mariage** ;
- Acte de **divorce** ;
- Acte de **décès** ;
- Acte de **reconnaissance**.

Ces documents peuvent être délivrés **pendant les heures d'ouverture normales de l'accueil de l'administration communale**, de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi (horaire modifié du 6 juillet au 28 août en raison du passage à l'heure d'été).

Administration communale



Les services de l'administration communale adaptent leurs horaires pour la période estivale

Comme chaque année, la période estivale signifie que les services de l'administration communale adaptent leurs horaires.

Cette année, cette période commencera le **6 juillet 2026** et s'étendra **jusqu'au 28 août inclus**.

Notre service population / état civil vous accueillera du 6 juillet au 28 août inclus aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi : de 10h à midi, et de 13h à 15h

Le samedi : sur rendez-vous avant et après les mariages.

Vous pouvez prendre contact avec nos services via **population@7160.be** ou par téléphone au **064/43.13.33**.

L'**accueil** de l'administration communale ouvrira quant à lui du lundi au vendredi de **8h30 à midi**, et de **13h à 15h**.



Bibliothèque

La bibliothèque communale du T'chatpitre passe à l'horaire d'été !

Comme chaque année, notre bibliothèque adapte également ses horaires à l'occasion de la période estivale.

Elle fermera entièrement ses portes du 27 juillet au 9 août inclus afin de travailler en coulisses : inventaire, rangements, bibliothéconomie, ... tous ces facteurs qui font que nous pouvons retrouver notre bibliothèque (et son équipe) au top de sa forme à la rentrée !

Les horaires d'été de la bibliothèque du T'chatpitre prendront effet du 6 juillet au 22 août prochains et seront les suivants :

Chapelle-lez-Herlaimont

Lundi : fermé

Mardi : de 10h à midi

Mercredi : de 13h à 17h

Jedi : de 10h à midi et de 13h à 15h

Vendredi : de 10h à 12h

Samedi : de 8h30 à 12h30

Piéton

Mardi : de 13h à 15h

Appel à candidatures - Roman autoédité

Dépôt des candidatures jusqu'au **27 juin 2026** !

Envie de faire découvrir ton univers ? De mettre en avant ta plume et ta créativité ?

Suis le QR Code et tente de remporter une invitation au **Salon du Livre 2027** !



Bibliothèque du T'Chatpitre
Rue Saint-Germain 10
7160 Chapelle-lez-Herlaimont

Piéton
Place Musch, 1

AGENDA



20 juin 2026

Complexe sportif de Chapelle-lez-Herlaimont

Matinée Portes ouvertes - de 9h à 12h

28 juin 2026

Fêtes de la Saint-Jean

Campement médiéval à la rue Neuve à Piéton - Dès 10h

Messe à partir de 9h30 en l'église Saint Jean-Baptiste

14e Brocante du Bois des Maîtres

Rue de Manage - Chapelle-lez-Herlaimont

De 7h à 18h - Infos et réservations au 0495/99.32.24 après 18h

04 juillet 2026

19e Journée de la Famille

Place de l'Hôtel de Ville - Chapelle-lez-Herlaimont

De 10h à 17h

21 juillet 2026

Fête nationale - Manifestation patriotique

11h - Parc Jaubert (Place de l'Église, 24 à Chapelle)

14, 15 et 16 août 2026

Chapelle Beer Fest

Place de l'Hôtel de Ville - Chapelle-lez-Herlaimont

23 août 2026

Manifestation patriotique - Commémoration

11h - Place Moulin à Piéton

06 septembre 2026

13e Journée Sportes Ouvertes

Complexe Sportif de Chapelle-lez-Herlaimont - De 10h à 16h

11 et 12 septembre 2026

Place en scène - 10e édition

Place de l'Hôtel de Ville - Chapelle-lez-Herlaimont

Bonnes vacances !